Lettre huissier contre mon fils

Par moniquesq44
Bonjour,
Je viens de recevoir une lettre d'huissier destiné à mon fils pour des frais de scolarité impayés. Cependant j'ai hébergé mon fils pendant quelques mois et ça fait maintenant un an qu'il n'ai plus chez moi et que nous ne sommes plus en contact.
je tiens à préciser que le bail de mon logement est bien à mon nom et non au sien et que rien ne lui appartient dans mon appartement.
Dois-je craindre quelque chose par rapport à la saisie des biens ou non ? merci de votre aide
Bonjour votre fils est il mineur ou majeur ? a t il des ressources/revenus ?
Par moniquesq44
Il est majeur. Source de revenu sans doute je sais pas, nous ne sommes plus en contact?
si vous connaissez son adresse, il faut la communiquer à l'huissier s'il n'a pas de revenus, vous êtes tenue à l'obligation alimentaire, s'agissant de frais de scolarité, vous pouvez être obligée de payer et le père ?
Par moniquesq44
Que ce soit le père ou moi, on a toujours eu des rapports compliqués avec notre fils.
Il est majeur, qu'il se débrouille un peu, qu'il saisisse son compte en banque mais pourquoi saisir des meubles qui nous appartiennent ?
Par TUT03
si la lettre est adressée à votre fils, vous n'aviez pas le droit de l'ouvrir, il fallait la redéposer à la poste avec la mention que la personne n'habite pas à l'adresse indiquée (NPAI) en gardant et ouvrant cette lettre, l'huissier peut considérer que c'est bien l'adresse de votre fils, téléphonez ou écrivez à l'huissier en lui donnant l'adresse de votre fils, il se débrouillera avec lui
Par yapasdequoi
Bonjour Vous n'aviez pas le droit d'ouvrir ce courrier destiné à votre fils majeur sans procuration de sa part. Il est d'ailleurs étonnant que l'huissier vous l'ait remis.

Il vous reste à rattraper cette boulette et éviter de recommencer.

Par Henriri

Hello!

Monique effectivement si cette lettre ne vous était pas adressée vous n'auriez pas dû l'accepter ni l'ouvrir. Mais vous pouvez toujours la retouner à l'expéditeur par LRAR avec explication (mon fils majeur n'habite plus chez moi et j'ignore où il réside) avec copie à l'huissier qui vous l'a délivrée... en gardant des traces de tout ça.

A+